

 LACROIX-FALGARDE	Commune de LACROIX-FALGARDE Avenue des Pyrénées 31120 LACROIX-FALGARDE
Nombre de conseillers en exercice : 19 <u>Présents</u> : 13 <u>Votants</u> : 15 <u>Procuration</u> : 2 <u>Date de la convocation</u> : 27/03/2024 <u>Lieu de séance</u> : salle du Conseil Municipal	CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2024 PROCÈS VERBAL
PRESENTS : Jean-Daniel MARTY, Janine REDON, Gérald MOISSET, Stéphane SCHWARTZ, Haline SAYAH, Stéphane MAZIERES, Marie ORRIOLS, Isabelle BOY, Christophe DESOUTTER, Marie BERNAL, Jérôme CARLES, Célyne LERIVEREND, Thierry DAVID. PROCURATIONS : Bruno CARNAROLI à Janine REDON, Emmanuelle LETHIER à Thierry DAVID. ABSENTS : Emilie REGIS, Emmanuelle BIREMBAUX, Denis MIQUET, Elsa DESCAILLOT	

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h, demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 mars 2024. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Célyne LERIVEREND est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Stéphane SCHWARTZ commence par présenter un bilan financier de l'année 2023.

- La commune connaît une situation financière favorable en 2023 qui a pour origine une hausse continue des produits réels de fonctionnement (+9,3%) qui n'est que très peu diminuée par une augmentation des charges réelles de fonctionnement (+8,5%). Il en résulte une croissance de la capacité d'autofinancement (CAF) brute (+ 16,9%) par rapport à 2022.
- Le montant des remboursements de dettes en capital conduit à constater une CAF nette positive en 2023 qui atteint 127 083 € en augmentation de 23,4 % par rapport à 2022.
- Sur l'exercice 2023, la commune a financé ses dépenses d'investissement sur ses ressources propres d'investissement et sans effectuer des prélèvements sur son fonds de roulement (FDR) et en excluant le recours à l'emprunt.
- Le fonds de roulement atteint 686 897€ en progression de 10,9% sur 2023.
- La dynamique respective des charges réelles et des produits réels est différente entre les exercices 2022 et 2023. Alors qu'en 2022, les dépenses progressent significativement de 17,4% et que les recettes se contractent (-0,2%), en 2023, un effet ciseaux favorable est constaté car les recettes progressent plus vite (+9,3%), (bonifiées par les revalorisations de bases fiscales de 7,1 % décidées en loi de finances) que les dépenses (+8,5%) lestées par l'inflation et le relèvement du point d'indice
- Les ressources fiscales constituent 70% des produits réels et ont progressé de 31% sur la période. La fiscalité reversée par le SICOVAL se contracte (-6,2% en 2023), alors que les taxes d'enregistrement progressent encore de 2,2 %.
- Les charges réelles de fonctionnement progressent de 8,5% sur la période 2019/2023. Elles sont inférieures à la moyenne départementale de la strate démographique avec un montant 774€/hab contre 834 €/hab.
- Les charges de personnel représentent 57% des charges globales. Elles progressent de 2019 à 2023 (+16,1%). Leur hausse est due aux salaires des DGS et DGA en année pleine, aux frais des agents recenseurs, à la revalorisation du point d'indice de 3,5% générée par l'inflation et aux primes (COVID et pouvoir d'achat décidées au niveau national) et à la progression induite par les revalorisations indiciaires le glissement vieillesse technicité qui grèvent également ce poste principal de dépenses.
- Les charges financières refluent en 2023 (-19,5%) du fait de l'amortissement constant de l'emprunt pour lesquels la part de capital remboursée est identique alors que les intérêts payés baissent.
- Sur 2019/2023 l'augmentation des charges à caractère général d'environ 26,4% concerne principalement les fluides et l'énergie, des frais de cantines ou des frais d'entretien et sont le fruit de la

crise énergétique, des tensions sur l'approvisionnement en matières premières et du contexte inflationniste.

- On constatera cependant la maîtrise des sujets relatifs au domaines énergétiques par le recours aux marchés groupés, à la politique de modernisation des équipements (notamment éclairage) et à la communication renforcée autour des économies d'énergie dans les bâtiments publics.
- La commune dégage un résultat de fonctionnement en progression sur la période 2022/2023.
- En 2023, le fonds de roulement est en progression, il assure une couverture de 152 jours de charges réelles de fonctionnement.

20240409-1 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2023

Présentés les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Maire demande au Conseil Municipal de :

1°) statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le maire sort de la salle du conseil.

20240409-2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Stéphane SCHWARTZ adjoint au maire en charge des finances présente le Compte administratif 2023 comme suit :

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES	CA 2023		RAR 2023	RECETTES	CA 2023		RAR 2023
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ	
002- Déficit de fonctionnement	- €	- €	- €	002- Excédent de fonctionnement	476 810,66 €	476 810,66 €	- €
Chapitres gestion des services (opérations réelles)				Chapitres gestion des services (opérations réelles)			
011 Charges à caractère général	638 800,00 €	529 279,87 €	- €	013 Atténuation de charges	9 100,00 €	20 368,62 €	- €
012 Charges de personnel	1 015 460,00 €	988 245,06 €	- €	70 Produits des services	160 200,00 €	175 981,30 €	- €
014 Atténuations de produits	22 928,00 €	19 878,00 €	- €	73 Impôt et taxes - Fiscalité Locale	1 292 964,00 €	1 288 666,47 €	- €
65 Autres charges de gestion courantes	174 100,00 €	171 466,08 €	- €	731 Fiscalité Locale	- €	- €	- €
				74 Dons, subventions et participations	245 116,00 €	257 563,07 €	- €
				75 Autres produits de gestion courante	62 600,00 €	87 560,78 €	- €
SOUS-TOTAL gestion des services	1 851 288,00 €	1 688 869,01 €	- €	SOUS-TOTAL gestion des services	1 769 980,00 €	1 830 140,24 €	- €
Chapitres dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres recettes financières (opérations réelles)			
66 Charges financières	5 940,00 €	5 940,00 €	- €	76 Produits financiers	100,00 €	3,00 €	- €
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	16,90 €	- €	77 Produits exceptionnels	2 209,34 €	2 579,40 €	- €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	1 477,00 €	1 476,22 €	- €				
022 Dépenses imprévues	100 095,00 €	- €	- €				
SOUS-TOTAL dépenses financières	109 512,00 €	7 433,12 €	- €	SOUS-TOTAL recettes financières	2 309,34 €	2 582,40 €	- €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	1 960 800,00 €	1 696 302,13 €	- €	TOTAL RECETTES RÉELLES	1 772 289,34 €	1 832 722,64 €	- €
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)			
023 Virement à la section d'investissement	343 587,00 €	- €	- €				
040 Opérations ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €				
042 Opérations ordre de transfert entre sections	3 713,00 €	2 691,20 €	- €	042 Opérations ordre entre sections	59 000,00 €	29 186,48 €	- €
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	347 300,00 €	2 691,20 €	- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	59 000,00 €	29 186,48 €	- €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	2 308 100,00 €	1 698 993,33 €	- €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 308 100,00 €	2 338 719,78 €	- €

La section de fonctionnement présente un total de **1 698 993,33€** en dépenses

La section de fonctionnement présente un total de **2 338 719,78€** en recettes

Une légère surestimation des charges pour permettre l'équilibre est constatée. L'augmentation des recettes permet de couvrir l'ensemble des charges.

Une augmentation des charges en raison de la hausse de l'énergie n'a pas endetté la commune.

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 INVESTISSEMENT							
DÉPENSES	CA 2023		RAR 2023	RECETTES	CA 2023		RAR 2023
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ	
001- Solde exécuté* sect° investissement reporté	- €	- €	- €	001- Solde exécution section investissement reporté	35 741,18 €	35 741,18 €	- €
Chapitres des dépenses d'équipement (opérations réelles)				Chapitres des recettes d'équipement (opérations réelles)			
20 Immobilisations incorporelles	3 500,00 €	- €	- €	13 Subventions d'investissement	25 500,00 €	29 742,26 €	62 218,00 €
204 Subventions d'équipements versées	20 500,00 €	475,00 €	20 000,00 €	138 Subventions d'investissement	- €	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	461 900,00 €	140 894,76 €	272 715,64 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL dépenses d'équipement	485 900,00 €	141 369,76 €	292 715,64 €	SOUS-TOTAL recettes d'équipement	25 500,00 €	29 742,26 €	62 218,00 €
Chapitres des dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres des recettes financières (opérations réelles)			
10 Dotations, fonds divers et réserves				10 Dotations, fonds divers et réserves	69 600,00 €	81 317,34 €	- €
138 Subventions d'investissement				138 Subventions d'investissement			
16 Emprunts et dettes assimilées	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	16 Emprunts et dettes assimilées			
020 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	024 Produits de cessions		- €	- €
SOUS-TOTAL dépenses financières	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	SOUS-TOTAL recettes financières	69 600,00 €	81 317,34 €	- €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	525 900,00 €	181 369,76 €	292 715,64 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	95 100,00 €	111 059,60 €	62 218,00 €
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)			
040 Opérations d'ordre entre sections	59 000,00 €	29 186,48 €	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	343 587,00 €		- €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	040 Opérations d'ordre entre sections	3 713,00 €	2 691,20 €	- €
				041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	59 000,00 €	29 186,48 €	- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	347 300,00 €	2 691,20 €	- €
				1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	106 758,82 €	106 758,82 €	- €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	584 900,00 €	210 556,24 €	292 715,64 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	584 900,00 €	256 250,80 €	62 218,00 €

La section d'investissement présente un total de **210 556,24€** en dépenses.

La section d'investissement présente un total de **256 250,80€** en recettes

Monsieur le Maire quitte la séance afin que les membres du Conseil procède à la délibération et au vote par chapitre du **compte administratif 2023** ainsi présenté, qui est adoptée à l'unanimité.

20240409-3 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le compte administratif 2023 de la Commune présentant un excédent global de clôture en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

COMMUNE DE LACROIX FALGARDE (23700) RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023

FONCTIONNEMENT	2023		
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat de l'année 2023	1 698 993,33 €	1 861 909,12 €	162 915,79 €
002-excédent reporté 2022	- €	476 810,66 €	476 810,66 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	1 698 993,33 €	2 338 719,78 €	639 726,45 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat de l'année 2023	210 556,24 €	220 509,62 €	9 953,38 €
001-Solde exécut° invest 2022		35 741,18 €	35 741,18 €
RAR dépenses investissement 2023	292 715,64 €	62 218,00 €	- 230 497,64 €
RAR recettes investissement 2023			- €
RÉSULTAT DE CLÔTURE (1068)	503 271,88 €	318 468,80 €	-184 803,08 €

BUDGET COMMUNE

Résultat de fonctionnement 2023 =	639 726,45 €	
R001 à reporter en investissement =	45 694,56 €	excédent
1068 recette investissement =	184 803,08 €	
R002 à reporter en fonctionnement =	454 923,37 €	Excédent

Tous ces chiffres sont conformes au compte de gestion 2023 envoyé par la perception

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

20240409-4 – VOTE DES TAUX TFB, TNFB, ET TH 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023 :

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38,45	38,45
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	129,10	129,10
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	14,88	14,88

Le mécanisme de compensation de la taxe d'habitation est expliqué par le maire.

Une stagnation des taux actuels est constatée. Les revenus des taxes sont présentés de 2014 à 2024, entre 2017 et 2018 une hausse des taux de 3 % est constatée. En termes de recettes l'évolution passe de 695 K€ en 2014 à 977 K€ en 2024.

La vente de terrains au Cossignol est envisagée d'ici quelques années pour financer des investissements. Des subventions sont recherchées pour financer la piste cyclable.

Il n'y aura pas d'augmentation d'impôt cette année.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour, 2 abstentions (de Monsieur Thierry DAVID et Madame Emmanuelle LETHIER) et 0 voix contre de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **38,45**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **129,10**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **14,88**

20240409-5 - SUBVENTION 2024 AU CCAS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de subvention destinée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024.

Pour rappel le montant de la subvention 2023 versée au CCAS était de 12 000 €.

Monsieur le Maire propose une subvention 2024 d'un montant de 12 000 €

Le CCAS a un budget en excédent ; avec une réserve de 9000 €, un déficit 2023 de 5000 € soit une réserve actuelle de 4000€. Il y a eu 3 évènements en 2023. Il est souhaité de revenir à un équilibre pour ne pas avoir de gros excédent.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire de verser une subvention de 12 000 € au CCAS pour l'exercice budgétaire 2024

20240409 -6 - BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire met au vote le budget primitif 2024 par chapitre en section de fonctionnement – dépenses et recettes et en section d'investissement – dépenses et recettes.

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE BUDGET PRIMITIF 2024 - FONCTIONNEMENT								
DÉPENSES	CA 2023		PRÉVISIONS BP 2024	RECETTES	CA 2023		PRÉVISIONS BP 2024	
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ		
002- Déficit de fonctionnement	- €	- €	- €	002- Excédent de fonctionnement	476 810,66 €	476 810,66 €	454 923,37 €	
Chapitres gestion des services (opérations réelles)				Chapitres gestion des services (opérations réelles)				
011 Charges à caractère général	638 800,00 €	529 279,87 €	561 500,00 €	013 Atténuation de charges	9 100,00 €	20 368,62 €	20 000,00 €	
012 Charges de personnel	1 015 460,00 €	968 245,06 €	978 500,00 €	70 Produits des services	160 200,00 €	175 981,30 €	162 000,00 €	
014 Atténuations de produits	22 928,00 €	19 878,00 €	20 000,00 €	73 Impôts et taxes - Fiscalité Locale	1 292 964,00 €	1 288 666,47 €	246 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courantes	174 100,00 €	171 466,08 €	180 415,64 €	731 Fiscalité Locale	- €	- €	1 034 500,00 €	
				74 Dotations, subventions et participations	245 116,00 €	257 563,07 €	236 500,00 €	
				75 Autres produits de gestion courante	62 600,00 €	87 560,78 €	48 000,00 €	
SOUS-TOTAL gestion des services	1 851 288,00 €	1 688 869,01 €	1 740 415,64 €	SOUS-TOTAL gestion des services	1 769 980,00 €	1 830 140,24 €	1 747 000,00 €	
Chapitres dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres recettes financières (opérations réelles)				
66 Charges financières	5 940,00 €	5 940,00 €	4 500,00 €	76 Produits financiers	100,00 €	3,00 €	100,00 €	
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	16,90 €	1 000,00 €	77 Produits exceptionnels	2 209,34 €	2 579,40 €	1 876,63 €	
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	1 477,00 €	1 476,22 €	- €					
022 Dépenses imprévues	100 095,00 €	- €	- €					
SOUS-TOTAL dépenses financières	109 512,00 €	7 433,12 €	5 500,00 €	SOUS-TOTAL recettes financières	2 309,34 €	2 582,40 €	1 976,63 €	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	1 960 800,00 €	1 696 302,13 €	1 745 915,64 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	1 772 289,34 €	1 832 722,64 €	1 748 976,63 €	
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				
023 Virement à la section d'investissement	343 587,00 €	- €	450 484,36 €					
040 Opérations ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €					
042 Opérations ordre de transfert entre sections	3 713,00 €	2 691,20 €	7 500,00 €	042 Opérations ordre entre sections	59 000,00 €	29 186,48 €	- €	
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	347 300,00 €	2 691,20 €	457 984,36 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	59 000,00 €	29 186,48 €	- €	
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	2 308 100,00 €	1 698 993,33 €	2 203 900,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 308 100,00 €	2 338 719,78 €	2 203 900,00 €	

Equilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de : 2 203 900€

Equilibré en recettes et dépenses d'investissement à hauteur de : 852 200€

COMMUNE DE LACROIX-FALGARDE BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT								
DÉPENSES	CA 2023		PRÉVISIONS BP 2024	RECETTES	CA 2023		PRÉVISIONS BP 2024	
	PRÉVU	RÉALISÉ			PRÉVU	RÉALISÉ		
001-Solde exécut° sect° investissement reporté	- €	- €	- €	001-Solde exécution section investissement reporté	35 741,18 €	35 741,18 €	45 694,56 €	
Chapitres des dépenses d'équipement (opérations réelles)				Chapitres des recettes d'équipement (opérations réelles)				
20 Immobilisations incorporelles	3 500,00 €	- €	- €	13 Subventions d'investissement	25 500,00 €	29 742,28 €	62 218,00 €	
204 Subventions d'équipements versées	20 500,00 €	475,00 €	122 100,00 €	138 Subventions d'investissement	- €	- €	- €	
21 Immobilisations corporelles	461 900,00 €	140 894,76 €	690 100,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	20 Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	
SOUS-TOTAL dépenses d'équipement	485 900,00 €	141 369,76 €	812 200,00 €	SOUS-TOTAL recettes d'équipement	25 500,00 €	29 742,28 €	62 218,00 €	
Chapitres des dépenses financières (opérations réelles)				Chapitres des recettes financières (opérations réelles)				
10 Dotations, fonds divers et réserves				10 Dotations, fonds divers et réserves	69 600,00 €	81 317,34 €	71 500,00 €	
138 Subventions d'investissement				138 Subventions d'investissement				
16 Emprunts et dettes assimilées	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées				
020 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	024 Produits de cessions		- €	30 000,00 €	
SOUS-TOTAL dépenses financières	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	SOUS-TOTAL recettes financières	69 600,00 €	81 317,34 €	101 500,00 €	
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	525 900,00 €	181 369,76 €	852 200,00 €	TOTAL RECETTES RÉELLES	95 100,00 €	111 059,60 €	163 718,00 €	
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				Chapitres globalisées (opérations d'ordres)				
040 Opérations d'ordre entre sections	59 000,00 €	29 186,48 €	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	343 587,00 €		450 484,36 €	
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	040 Opérations d'ordre entre sections	3 713,00 €	2 691,20 €	7 500,00 €	
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	59 000,00 €	29 186,48 €	- €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	347 300,00 €	2 691,20 €	457 984,36 €	
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	584 900,00 €	210 556,24 €	852 200,00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	106 758,82 €	106 758,82 €	184 803,08 €	
				TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	584 900,00 €	256 250,80 €	852 200,00 €	

L'évolution de la masse salariale entre 2016 et 2023 montre une augmentation en 2022 et 2023 du fait de la volonté des élus de remplacer certains salariés qui ont quitté la mairie, plus l'emploi d'un DGA, du retour de disponibilité d'un salarié et de l'emploi d'agents recenseurs en début d'année 2023. Il n'y a pas d'agent recenseur en 2024, mais il y a 1 stagiaire pour 3 mois et 1 hausse de la rémunération des élus peu significative.

Concernant les investissements il y aura la piste cyclable en 2025 et le trottoir en 2024 (la subvention 2024 pour les trottoirs sera moins importante qu'en 2025 pour finaliser la piste cyclable), la participation à la réhabilitation du pont en fer dont la participation de la commune s'élève à 100 K€, la rénovation énergétique du foyer rural pour 110 K€, la rénovation des archives pour 20K€ et la rénovation de caveaux funéraires pour 60K€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2024 à 13 voix pour et 2 abstentions (de Monsieur Thierry DAVID et Madame Emmanuelle LETHIER)

20240409-7 - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA PROTECTION CIVILE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association la Protection Civile propose un partenariat dans le but de mettre à disposition des effectifs et des moyens et d'effectuer l'ensemble des missions de Sécurité Civile.

Les missions consisteraient à :

- intégrer le plan communal de sauvegarde,
- prendre en charge les populations sinistrées,
- mettre à disposition du matériel pour l'aménagement des locaux en structure d'accueil,
- distribuer des boissons et de la nourriture,
- être le relais auprès des administrés,
- encadrer les bénévoles lors d'actions de soutien aux populations,
- participer à l'exercice annuel de Sécurité civile,
- participer à des formations aux gestes de secours,

Ces missions seraient prévues hors déclenchement par le Préfet du plan ORSEC, sur demande de la commune pour la prise en charge des populations sinistrées.

La présente convention serait conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans. Elle sera annexée au PCS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition des effectifs et moyens afin d'assurer les missions de Sécurité Civile ;
- D'autoriser le maire à signer ladite convention.

20240409-8 – CONVENTION TRIPARTITE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'URBANISATION SUR LA RD4

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est envisagé de poursuivre la piste cyclable et le piétonnier réalisés les étés précédents jusqu'au pont en fer. Pour l'année 2024, il s'agira de la poursuite du piétonnier du PRO 22+513 au PRE 22+813. Le Maire souhaite confier au SICOVAL par voie de convention la maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre des travaux éligibles au programme de l'Urbanisation sur les routes départementales dans la limite de l'agglomération.

Par ailleurs, il est rappelé que les travaux sur emprise routière départementale doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental.

Ainsi, le Conseil municipal doit délibérer afin de :

- Valider ces travaux
- Autoriser M. le Maire à signer une convention tripartite entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne, le SICOVAL et la commune de LACROIX-FALGARDE afin de définir les modalités administratives, techniques et financières des prestations et autorisations ainsi que les modalités d'entretien ultérieur des aménagements réalisés.

Le coût total de cette opération est estimé à 213 892,3 € HT, dont la commune s'engage à payer le solde des dépenses après déduction du FCTVA et des subventions perçues par le SICOVAL.

Les travaux se dérouleront de juillet à août 2024, 4 places de parking coté presbytère seront supprimées.

Les travaux d'urbanisation de l'avenue des Pyrénées coûteront à la commune environ 213 892.30 € hors taxes.

Considérant l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser les travaux d'urbanisation sur l'avenue des Pyrénées (création d'un piétonnier du PRO 22+513 au PRE 22+813) pour un montant de 213 892,3 € HT dont la commune s'engage à payer le solde des dépenses après déduction du FCTVA et des subventions perçues par le SICOVAL
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite ci-annexée et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

20240409-9-APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La fédération départementale des chasseurs de Haute-Garonne propose un partenariat pour la conduite d'une démarche d'animation de d'études préalables dans le but de requalifier écologiquement les friches urbaines, à travers la reconstitution de prairies bocagères urbaines. Ces requalifications ont pour objectif de créer des milieux tout aussi favorables à la biodiversité, sinon plus, que les friches existantes, en associant des prairies sèches ou humides à des haies, des bosquets, des patches de ligneux, des mares, tout en réduisant l'habitat colonisable par le sanglier.

Dans le cadre du projet Oc'sanglier, la FDC31 conduit une animation auprès des collectivités et des propriétaires afin d'identifier les secteurs problématiques, d'en identifier les causes, de réaliser des

diagnostics écologiques et d'usages préalables sur les friches problématiques, puis de réaliser des plans d'aménagement et de gestion en concertation avec les propriétaires, les élus locaux et les partenaires techniques du projet (associations naturalistes, Conservatoire Botanique). Suite à ces travaux préalables, et dans le cadre du Fonds Vert Pollinisateurs, la FDC31 pourra prendre en charge 95% du montant des travaux, contre un engagement des propriétaires, publics ou privés, de réaliser un entretien selon un itinéraire technique respectant le cahier des charges en faveur des pollinisateurs, défini par les services de la FDC31, pendant au moins un an.

La FDC31 propose à la commune de devenir un partenaire technique dans cette démarche, notamment en l'aidant à identifier les secteurs à enjeux, et à faciliter les contacts avec les propriétaires et la mise en œuvre des actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat avec la fédération départementale des chasseurs ;
- D'autoriser le maire à signer ladite convention.

20240409-10 – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la municipalité de Lacroix-Falgarde considère qu'il est opportun de lancer une procédure de révision allégée de son PLU pour augmenter les droits à construire d'une partie de la parcelle AE0086 classée en partie en zone UB, dont l'emprise au sol des constructions ne peut excéder 10%, et en partie zone UA, zone à vocation mixte dont l'emprise au sol n'est pas règlementée. Elle est par ailleurs concernée par un Espace Boisé Classé.

Cette augmentation du droit à construire doit permettre la réalisation de programmes de logements en plein cœur du centre-bourg, à moins de 400m de la mairie, le long d'un axe desservi par les transports en communs (transport à la demande) et à proximité immédiate des commerces, services et équipements publics de la commune. Cette augmentation du droit à construire permettra le comblement d'une dent creuse et évitera ainsi l'artificialisation de terrains en périphérie de la zone bâtie de la commune.

Vu l'article L 153-34 du Code de l'Urbanisme, qui régit la procédure de révision allégée et qui autorise cette procédure lorsque la commune envisage de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durable (PADD),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Lacroix-Falgarde, approuvé le 9 novembre 2019 et mis à jour le 10 mars 2020,

Considérant qu'un espace boisé classé est présent sur la parcelle AE0086,

Considérant par conséquent que l'augmentation du droit à construire induit notamment une réduction ou à minima un déplacement de l'espace boisé classé sur la parcelle voisine AE0085,

Considérant qu'il n'est pas porté atteinte aux orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Considérant que les conditions règlementaires sont réunies pour engager une procédure de révision allégée,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation conformément à l'article L 103-3 du code de l'Urbanisme,

La zone propice de Castelvies prévoit d'accueillir des populations seniors mais il faut penser à faire venir un autre type de population dans d'autres projets à mener en parallèle pour rajeunir la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : De prendre acte du lancement et de la conduite de la procédure de révision allégée du PLU.

ARTICLE 2 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 : De préciser les objectifs poursuivis par la procédure de révision allégée :

- Modification du zonage pour intégrer une partie de la parcelle AE0086 actuellement classée en zone UB, en zone UA dont l'emprise au sol n'est pas règlementée.
- Modification de l'Espace Boisé Classé des parcelles AE0086 et AE0085, incluant la suppression d'une partie et création d'une autre, sous réserve que l'EBC créé soit à minima d'une superficie 20% supérieure à l'EBC supprimé.

ARTICLE 4 : De mettre en mairie, à la disposition du public et dans le cadre de la concertation, les différentes pièces du dossier selon l'avancement du projet ainsi qu'un cahier permettant à toute personne voulant s'exprimer sur le projet de pouvoir le faire.

20240409 - 11-1 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 27 avenue des Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien ci-dessous :

SECTION	AH
NUMERO	210
ADRESSE	27 avenue des Pyrénées
SUPERFICIE TOTALE	14a 98ca

Il est situé en zone UA du Plan local d'urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain, institué par délibération du 09 novembre 2019. Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal s'il souhaite le préempter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : De ne pas appliquer son droit de préemption sur la propriété présentée ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

20240409- 11 - 2 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 30 ter avenue des Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien ci-dessous :

SECTION	AH
NUMERO	133
ADRESSE	30 ter avenue des Pyrénées
SUPERFICIE TOTALE	901 m2

Il est situé en zone UA du Plan local d'urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain, institué par délibération du 09 novembre 2019. Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal s'il souhaite le préempter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : De ne pas appliquer son droit de préemption sur la propriété présentée ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

20240409- 11 – 3 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – La Pounte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien ci-dessous :

SECTION	AO
NUMERO	8
ADRESSE	La Pounte
SUPERFICIE TOTALE	22a 04ca

Il est situé en zone A du Plan local d'urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain, institué par délibération du 09 novembre 2019. Monsieur le Maire demandé alors au Conseil Municipal s'il souhaite le préempter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 14 voix pour et 1 abstention (Madame Isabelle BOY) :

Article 1 : De ne pas appliquer son droit de préemption sur la propriété présentée ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

QUESTIONS DIVERSES

Commissions :

Urbanisme : le 14/05 à 19h

Dynamisme communal : le 07/05 à 20h

Fin de la séance : 21h30

Secrétaire de Séance
Célyne LERIVEREND

Le Maire
Jean-Daniel MARTY

